

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Organisation session de formation

Article 1: Description des Événements

Session WSET2:

Date et horaire de l'événement : du lundi 3 juin 17h au vendredi 7 juin 2024 14h

Lieu de l'événement : Château Ollieux Romanis

Type d'événement : Formation diplômante – WSET2

Session Master Level Sud de France :

Date et horaire de l'événement : du dimanche 23 juin 18H au mercredi 26 juin 14H

Lieu de l'événement : Château Ollieux Romanis

Type d'événement : Master level Sud de France

Article 2: Prestations de Formation

Le prestataire de service s'engage à employer un organisme de formation certifié QUALIOPF pour la réalisation de deux formations diplômantes dans ses locaux.

L'organisme de formation s'engage à réaliser l'inscription des étudiants à la formation, comprenant la commande et l'envoi du livret de formation nécessaire à l'apprentissage.

Les formations se clôtureront par un examen proposé à l'ensemble des étudiants en format QCM.

Les résultats de l'examen seront transmis par l'organisme de formation sous 8 semaines, après validation de l'organisme de correction. Un diplôme sera envoyé aux candidats ayant validé la formation (note au QCM).

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 20 mai inclus pour le WSET2 et jusqu'au 5 juin pour le Master level Sud de France. Après cette date, aucun candidat ne pourra être accepté.

Organismes de formation : Viniscalies et Atout terroir

ACCUEIL FORMATION

Le prestataire de service s'engage à mettre à disposition un espace de formation au sein de ses domaines pour accueillir les étudiants.

Dans le cadre de la formation, le prestataire de service s'engage à mettre à disposition des étudiants le matériel nécessaire au bon déroulement de l'évènement tel qu'il a été défini entre eux. Le prestataire de service se réserve le droit de facturer au client tout matériel qui serait cassé ou endommagé durant l'évènement.

Services supplémentaires inclus (nettoyage et sécurité).

Article 3: Prestations de Logement

Le prestataire de service s'engage à proposer un logement aux étudiants intéressés, pour toute la durée de la formation.

Les étudiants bénéficieront d'un logement en logement premium, chambre individuelle avec petit-déjeuner, à proximité de Montsérét.

Les transports entre le logement et le domaine ne seront pas pris en charge par le prestataire de service.

Article 4 : Prestations de Repas

Le prestataire de service s'engage à proposer le nombre de repas compris dans le pack choisi par le client pour la durée complète de la formation.

Pack Expérience WSET2 : 8 repas compris dont 4 déjeuners et 4 diners

Pack Expérience Master Level : 6 repas compris dont 3 déjeuners et 3 diners

Petit déjeuner : inclus dans les logements

Les repas seront servis avec accord mets & vins.

Les plats servis seront déterminés selon la saison et les arrivages et tiendront compte des allergies signalées par le client. Plats végétariens possibles sur demande.

Le prestataire de service s'engage à respecter le budget alloué pour chaque repas.

Article 5 : Tarification

WSET2

PACK EXPÉRIENCE : 2 500€ TTC

ACOMPTE

Le règlement d'un acompte de 50%, **soit 1 250€** sera demandé au moment de la réservation.

Le solde restant sera à régler 2 semaines avant l'évènement, soit le 20 mai 2024.

MASTER LEVEL SUD DE FRANCE

PACK EXPERIENCE : 1 500€ TTC

ACOMPTE

Le règlement d'un acompte de 50%, **soit 750 €** sera demandé au moment de la réservation.

Le solde restant sera à régler 2 semaines avant l'évènement, soit le 10 juin 2024.

Article 6: Conditions d'Annulation

En cas d'annulation de l'étudiant, ce dernier s'engage à en avertir le prestataire de service un mois minimum avant la formation. Une fois cette date passée, la société organisatrice se réserve le droit d'encaisser les acomptes perçus.

Article 7: Responsabilités et Assurances

Responsabilités du Prestataire et du Client.

Informations sur les assurances nécessaires.

La société organisatrice informe clairement le client que certaines zones du Domaine sont privées et

ne sauraient être visitées par le client et les participants sans son accord préalable, et notamment l'accès à la piscine et aux caves. La société organisatrice confirme qu'elle dispose d'une assurance responsabilité pour l'organisation d'évènement tel qu'il est défini dans le présent contrat.

La marchandise objet de notre présente facture reste notre propriété, même à l'étranger, jusqu'au complet paiement de ladite facture : Nos factures sont payables le : cf l'échéancier à l'adresse indiquée sur la facture. TVA non applicable, article 293B du CGI. Absence du numéro de TVACEE de l'acquéreur. Absence de la référence à la disposition pertinente du code général des impôts ou à la disposition correspondante de la directive 77/388/CEE du 17 mai 1977 ou à toute autre mention indiquant que l'opération bénéficie d'une mesure d'exonération, d'un régime d'autoliquidation ou du régime de la marge bénéficiaire. En l'occurrence référence au paragraphe I de l'article 262 ter du CGI. Conditions d'escompte : pas d'escompte pour le paiement anticipé. Pénalités de retard de paiement : En cas de retard de paiement et conformément à l'article 441 6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40 euros seront exigés.

SAS au Capital de 7622.00€ / RCS NARBONNE B 422706739 / N° Siret 42270673900014 / Code APE 4634Z / TVA FR41422706739